



# La demande d'admission exceptionnelle au séjour (AES) en Maine-et-Loire

Fiche pratique publié le 29/01/2021, vu 3094 fois, Auteur : [étrangers-Maine-et-Loire](#)

## Comment formuler une demande d'admission exceptionnelle au séjour auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire ?

La procédure d'admission exceptionnelle au séjour (AES) pour considérations humanitaires ou motifs exceptionnels sur le fondement de l'article L. 313-14 du CESEDA permet la délivrance d'une carte de séjour temporaire « vie privée et familiale », « salarié » ou « travailleur temporaire ».

Pour solliciter une demande d'AES en Maine-et-Loire, il faut envoyer votre dossier avec les pièces justificatives, en courrier recommandé (avec accusé de réception) à destination de la Préfecture de Maine-et-Loire.

### Votre dossier doit comprendre :

- le formulaire d'admission exceptionnelle au séjour: [formulaire AES](#)
- Copie du passeport
- Un extrait d'acte de naissance ou copie intégrale d'acte de naissance
- Si vous êtes marié : pièce d'identité du conjoint et extrait d'acte de mariage
- Si vous avez des enfants : extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement avec pièce d'identité de l'hébergeant et justificatif de domicile
- 3 photos
- Une enveloppe timbrée à votre nom, prénom et adresse
- Timbre fiscal de 50 euros

### Votre dossier doit également comprendre :

- tout document permettant de justifier de motifs exceptionnels d'admission au séjour ou de considérations humanitaires ;

- tout document relatif à votre intégration dans la société française (bénévolat, scolarité en France, promesse d'embauche, formations, diplômes, attestations de proches et d'amis...)
- tout document relatif à votre vie privée et familiale sur le territoire national (liens anciens, intenses et stables en France)
- toutes preuves de présence sur le territoire français attestant de l'ancienneté de votre séjour (factures, avis d'impositions, courriers émanants d'administrations, ordonnances médicales...)

**S'agissant de l'AES par le travail, vous devez notamment justifier :**

- d'un contrat de travail ou d'une promesse d'embauche
- d'une ancienneté de travail

Il est préférable éventuellement que votre dossier soit accompagné d'un courrier explicatif de votre situation personnelle, familiale et professionnelle en France.